



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 juin 2019

- approuvé le 26 septembre 2019 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Daphné BAVELIER, Nicolas BURRA, Kerstin BRINKMANN, Joaquim DOLZ, Georges FELOUZIS, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Manuel PERRENOUD,
Ex officio	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études
Invité(s)	Pierre BARROUILLET pour le point « politique subsides du FNS » Etudiant-e-s : Loïc BERTHOD, Céline CASTELLINO, Marie-Luce CLAES, Judith PERROTTET
EXCUSES	
Membres du Conseil	Sandrine AMSTUTZ, Jean-Michel BAUDOUIN, Edith CAMPOS, Martin DEBBANE, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Barbara FOUQUET CHAUPRADE, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Rita HOFSTETTER, David SANDER
Ex officio	Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Valérie FAVEZ, – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 02.05.2019
- 2 – Communications de la doyenne
- 3 – Organisation de l'évaluation des enseignements – Nouvelle directive facultaire – p/approbation
- 4 – Nouvelle politique subsides du FNS – p/information
- 5 – Modification du règlement d'études du Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation - p/approbation
- 6 – Modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – Approches psycho-éducatives et situations de handicap (MAPESH) 2019 - p/approbation
- 7 – FC – Modification des règlements d'études des CAS et DAS en « Formation des adultes » p/approbation
- 8 – FC – Modification du règlement d'études du MAS en neuropsychologie - p/approbation
- 9 – Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02.05.2019

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE

• Déplacements des collaborateurs

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, le Rectorat est en train de mettre en place une directive concernant les déplacements en avion qui représentent à eux seuls 50% de l'empreinte carbone des Universités suisses

→ Incitation à réduire avec comme objectif la diminution de 50% de nos émissions carbone d'ici à 2030 en 3 étapes I.R.C : Informer ; Réduire ; Compenser

→ Incitation à utiliser la visioconférence en équipant des salles

→ Les trajets de moins de 4 heures (en train), sauf exceptions dûment identifiées, devront être effectués en train et le déplacement en train 1^{ère} classe pour les temps de trajet supérieurs à 4 heures sera autorisé (pour incitation)

→ Interdire le trajet en avion pour un colloque si pas de participation active au colloque (sauf exception dûment justifiée) et vers certaines destinations aisément accessibles en train.

Au final, la compensation carbone sera la règle pour l'UNIGE ; elle sera prise en charge par les équipes/services concernés pour un montant restant à définir et le budget ainsi collecté sera consacré au financement de projets éco-responsables.

Cette directive devrait entrer en application dès 2020.

• Subsidés FNS

Un très bon résultat 2018 pour la FPSE : 8.8 millions CHF tous subsidés confondus (4.6 millions en 2017).

• Télétravail pour le PAT

L'UNIGE réfléchit à un déploiement du télétravail pour le personnel administratif et technique.

→ Lancement d'une phase pilote à la rentrée 2019 avec une centaine de collaborateurs issus de toutes les Facultés et une évaluation à 6 mois pour ajustements.

A priori, le télétravail ne pourra dépasser 40% d'un taux plein ; 20% si résidence à l'étranger (ex. France).

• Délai d'opposition

Dans le cadre d'une procédure d'opposition, l'UNIGE doit répondre dans les 3 mois. L'étudiant-e éliminé-e peut continuer sa formation universitaire au moins aussi longtemps que l'opposition interne n'a pas été tranchée à moins qu'un intérêt **public** prépondérant ne s'y oppose. Cette nouvelle directive n'affecte pas la FPSE qui avait déjà mis en place ces pratiques.

- **Lancement d'une nouvelle formation (de base et/ou approfondie)**

Validation préalable indispensable ! Différentes étapes à respecter jusqu'à l'accord du Rectorat. Une directive sur le memento définit les étapes administratives et réglementaires pour la création de nouveaux programmes de formation →

<https://memento.unige.ch/doc/0326/?searchterm=formation>

- **Cotutelles internationales**

La possibilité de cotutelle internationale est intéressante car elle permet à un-e doctorant-e d'obtenir sur la base d'une seule et unique soutenance un diplôme délivré par chacun des deux établissements impliqués mais il peut y avoir des problèmes liés aux différents règlements des Universités concernées. Une convention de cotutelle doit notamment être élaborée.

Au sein de la FPSE, la demande sera examinée en Collège de Section et la convention sera discutée en Collège facultaire. Directive → <https://www.unige.ch/international/fr/formations/cotutelles-de-these/>

3. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS – NOUVELLE DIRECTIVE FACULTAIRE

Cette directive, destinée aux enseignants, vise à cadrer et clarifier certaines dispositions de la directive antérieure concernant les modalités d'organisation et de surveillance des examens qui sont devenues très compliquées. Il n'est désormais plus possible de gérer des changements de dernière minute. Des précisions sont notamment apportées concernant :

- La planification et les mesures organisationnelles
- La gestion d'absence éventuelle de l'enseignant durant la session d'examens
- La gestion des copies d'examen et leur consultation
- Le report dûment justifié d'un examen par l'étudiant
- La fraude et le plagiat

Après débat, le texte est approuvé avec les demandes suivantes :

- Ajouter un préambule/exposé des motifs pour comprendre l'origine des modifications et les contraintes relevant de la réglementation universitaire/ aux dispositions purement facultaires,
- **Article B- 2** : reformuler pour ne pas donner l'impression que l'enseignant doit être à disposition (soutenances pas « à la carte » non plus, planification nécessaire en amont (1 mois avant)),
- **Article B- 6** : évaluation intermédiaire : faire une communication sur ce point auprès des enseignants pour rendre attentifs (organisation non prise en charge par le service des examens),
- **Article E- 5** : consultation jusqu'à 15 jours après publication des résultats : doit être indiqué quelque part à l'intention des étudiants (connaissent le délai opposition 30 jours mais ce délai-là, ne le connaissent pas),
- Faire un doc. pendant « droits & devoirs » à l'intention des étudiants.

Soumis au vote, la nouvelle directive facultaire concernant l'organisation des examens est approuvée à l'unanimité avec les demandes de clarification ci-dessus (9 voix).

4. NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE SUBSIDES DU FNS

Le Prof. P. Barrouillet, président de la Commission Recherche de l'Université, a accepté de venir présenter les changements liés à la fin du mandat des Commissions Recherche, fin 2020, notamment concernant l'octroi des différents subsides délivrés par le FNS.

Nb - La commission Recherche de l'UNIGE est composée de représentants des différentes facultés, elle se réunit deux fois par année afin d'arbitrer la distribution d'un certain nombre de « bourses » proposées par le FNS.

Il existe quatre types d' « instruments d'encouragement » FNS :

1 –Doc.ch

Il s'agit d'une rente mensuelle destinée à préparer sa thèse pour les étudiants des Sciences Humaines et Sociales uniquement. La sélection finale se fait à Berne devant un jury. Pour l'UNIGE, cela représente 4/5 bourses sur 12/15 demandes. Ce subside est maintenu pour SHS et sera étendu dès 2021 à STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) et SdV (Sciences de la Vie), pour les femmes uniquement. Durée 2-4 ans.

2 – Doc.Mobility

Au cours de la 2^{ème} année de doctorat. Ce subside est directement attribué par la Commission Recherche de l'UNIGE. Cela représente une 40aine de demandes et une 20aine de bourses (50%) distribuées. Durée 6-18 mois. Ce subside sera supprimé fin 2020. Charge aux Universités de définir et de mettre en place un instrument de remplacement.

3 – Early Postdoc.Mobility

Moins de deux ans après la soutenance (et 9 mois avant). Financement de séjours de recherche à l'étranger pour les post-doctorants en début de carrière. Durée 18 mois. Directement attribué par la Commission Recherche de l'UNIGE. Ce subside sera fondu dans Postdoc. Mobility fin 2020

4 – Postdoc.Mobility

Jusqu'à 3 ans après le doctorat. Financement de séjours de recherche à l'étranger. Durée 24 mois + subside de retour 3 à 12 mois. Sélection à Berne.

Le seul instrument (post-doc) qui est conservé.

A noter que l'automne 2020 sera la dernière session possible pour effectuer des demandes auprès des Commissions Recherche locales.

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Les modifications apportées sont en lien avec l'aboutissement de 3 dossiers :

1- La mise en œuvre du nouveau plan d'études de 2^{ème} cycle de Bachelor, orientation enseignement primaire (BSEP) dès la rentrée 2019, notamment :

- *La modification de la structure des études avec 5 domaines thématiques et la suppression du domaine libre,*
- *La création de deux nouvelles UF obligatoires évaluées respectivement en termes d'acquis/non acquis et d'attesté/non attesté.*

- 2- Le projet de nouvelle procédure d'admission au 2^{ème} cycle de BSEP, dès la rentrée 2019, notamment :
 - *La prise en compte de la somme des huit meilleurs écarts à la moyenne de chaque examen du 1^{er} cycle pour les cours annuels de 6 ECTS (pour 50%) et du résultat à un entretien (pour 50%).*
- 3- L'ajout d'une certification pour les stages en responsabilité partagée des différents modules d'enseignement compacts de BSEP dont les modalités d'évaluation sont détaillées dans le règlement interne relatif aux stages.

Soumise au vote, la modification du Règlement d'Etudes du Baccalauréat universitaire en SED est approuvée à l'unanimité (9 voix).

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE SED – APPROCHES PSYCHO-ÉDUCATIVES ET SITUATIONS DE HANDICAP (MAPESH) 2019

Les modifications proposées sont, pour l'essentiel :

Article 4.2 admission

Suite au constat que les étudiants admis à la Maîtrise sur la base d'un Bachelor autre qu'en sciences de l'éducation ou en psychologie rencontrent beaucoup de difficultés à se mettre à niveau et à suivre le programme, le comité de programme a décidé d'ajouter comme condition d'admission que les candidats puissent attester d'au moins 60 crédits en sciences de l'éducation dans leur parcours de formation antérieur.

Article 7 bis

Cet article a été ajouté à la demande du service juridique.

Article 15 mémoire

Le règlement prévoit dans sa version actuelle que le mémoire est réalisé sous la direction d'un membre du corps professoral ou du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de la Section des sciences de l'éducation. Or, plusieurs enseignants offrant un cours dans la Maîtrise appartiennent au corps enseignant de l'IUFE. Ils sont donc également susceptibles d'assurer une direction de mémoire.

Soumise au vote, la modification du Règlement d'Etudes de la Maîtrise universitaire en SED – Approches psycho-éducatives et situations de handicap (MAPESH) est approuvée à l'unanimité (9 voix).

[Départ G. Felouzis]

7. FC - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'ÉTUDES DES CAS ET DAS EN « FORMATION DES ADULTES »

Les modifications sont dues à des changements mineurs liés au nombre de modules (ajout d'un module).

Ne suscitant ni commentaire ni question, la modification des Règlements d'Etudes des CAS et DAS en Formation des adultes est approuvée à l'unanimité (8 voix).

8. FC - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MAS EN NEUROPSYCHOLOGIE

La modification du règlement d'études est essentiellement justifiée par la volonté de reformuler et d'expliciter certaines terminologies et dispositions insuffisamment précises dans le règlement précédent.

Soumis au vote, la modification du Règlement d'Etudes du MAS en neuropsychologie est approuvée à l'unanimité (8 voix).

Nota Bene - Le texte est approuvé avec toutefois l'**incitation** du Conseil participatif à satisfaire la demande des étudiants présents en séance concernant l'ajout de représentant(s) étudiant(s) au Comité directeur du programme.

Le CP souhaite vivement que le nécessaire soit fait en ce sens.

Par ailleurs, le Conseil participatif note que la *directive relative aux dispositions transitoires* ainsi que le *nouveau PE lié* mentionnés à l'article 14.4 seront présentés ultérieurement.

9. DIVERS

→ Informations de l'administratrice :

- Déplacements des collaborateurs

[voir point « Communications de la doyenne »]

• LOCAUX

- Cafétérias Mail & Dufour

L'UNIGE va lancer un appel d'offres pour la reprise, dès la rentrée 2020, des cafétérias de Mail & de Dufour dont la gestion est actuellement confiée à Novae. Le Rectorat souhaite constituer un groupe de travail et cherche 3 collaborateurs issus des différentes facultés situées à Uni Mail pour y participer durant l'année académique 2019-20. La FPSE n'enverra par de collaborateur à ce groupe de travail mais restera informée par le biais du GROUFO. Des étudiants sont déjà représentés dans ce groupe.

- Nettoyage des bureaux

Il a été demandé à l'entreprise en charge du nettoyage des bureaux d'Unimail d'augmenter la fréquence des passages des nettoyeurs. Par ailleurs, le contrat de base a été renégocié, les prestations ayant été jugées insuffisantes (nettoyage des vitres, vidage des poubelles, ..)

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 26 septembre 2019

- **Fermeture séquentielle des bibliothèques**
Trois secteurs sont concernés et seront fermés les uns après les autres pour des raisons techniques (changement des luminaires), à partir de septembre 2019 et jusqu'à décembre 2020. Cela risque de poser un problème de places de travail disponibles.

- **L'UNIGE restitue ses locaux loués à Baud-Bovy**
.. et loue deux étages supplémentaires au 28, Bd du Pont d'Arve (où se trouvent déjà quelques équipes de la FPSE)

- **Projet de rénovation des auditorios U600 et U300 à Dufour dès 2021**
Le service des bâtiments cherche des locaux équivalents dans le quartier (5 mns de marche de Dufour maxi.)

GE/ 25.08.2019/ M. Philippe